



Plan Local d'Urbanisme

**PLU**

Elaboration

**31**

Plan de Zonage  
sur le village

1:3 000

Dossier d'Approbation

Document Arrêté le : \_\_\_\_\_ 17 Mars 2014

Elaboration approuvée le : \_\_\_\_\_



Ambiance Art

Atelier d'Urbanisme Monique et Christian TERREAUX - es Nargilla - 25620 - Tarcenay  
Tél : 03 81 86 44 57 - Fax : 03 81 86 44 56  
ambiance.art@dryade.fr

**Légende**

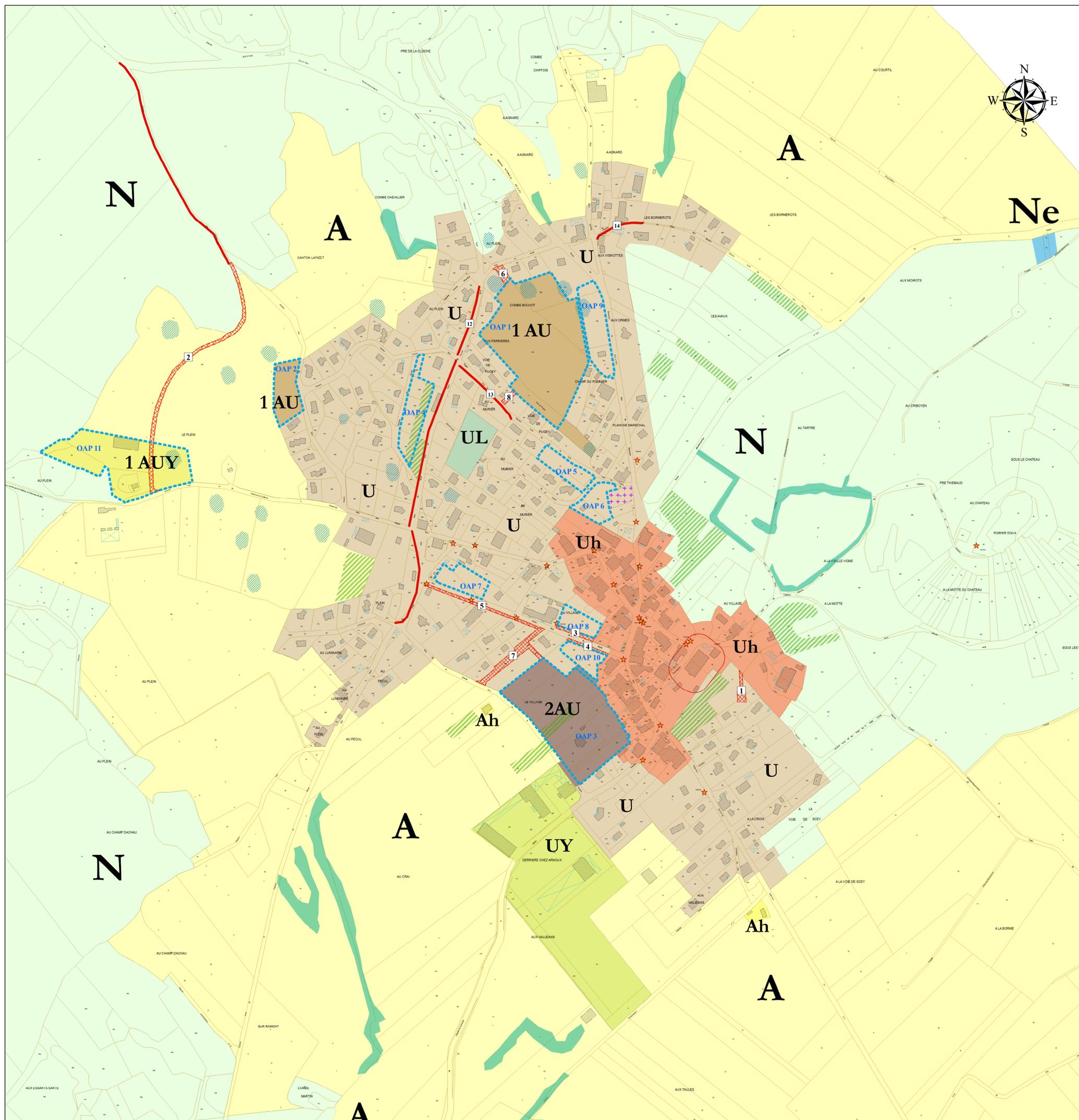
**Zonage**

- 1AU - Zone à urbaniser dont les réseaux sont suffisants en limite de zone
- 1AUY - Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques
- 2AU - Zone à urbaniser après modification ou révision du PLU
- A - Zone de protection et d'évolution des espaces agricoles
- Ah - Microzone d'habitat dans les espaces de la zone A
- N - Zone de protection stricte des espaces naturels
- Ne - Secteur acceptant les dépendances liées à l'entretien des étangs existants
- U - Zone Urbaine du village
- UL - Secteur de la zone U réservée aux aménagements liés aux jeux et loisirs
- UY - Zone d'Activités économiques artisanales et industrielles
- Uh - Zone urbaine du village historique
- Emplacements Réservés Surfacciques (Cf. liste des ER doc 42)
- Emplacements Réservés linéaires (Cf. liste des ER doc 42)
- OAP - Orientations d'Aménagement et de Programmation

- EPP - Eléments de Patrimoine à Protéger
- Vergers protégés au titre des EPP (Eléments de Patrimoine à protéger)
- Dolines (inconstructibles et comblements interdits)
- Haies protégées au titre des EPP

Toutes les zones U et AU sont soumises au droit de préemption urbain (DPU)  
par Délibération du Conseil Municipal en date du .....

Cachet Mairie



Le présent document est réalisé d'après les plans du cadastre numérisé et vectorisé de la DGIFIP du 6 janvier 2011.  
Les formes et dimensions du bâti n'ont qu'une valeur indicative.  
Seuls les plans de bornage réalisés par un expert DPLG peuvent renseigner sur les positions et les dimensions réelles de ces éléments.